

ADHÉSIONS 2021

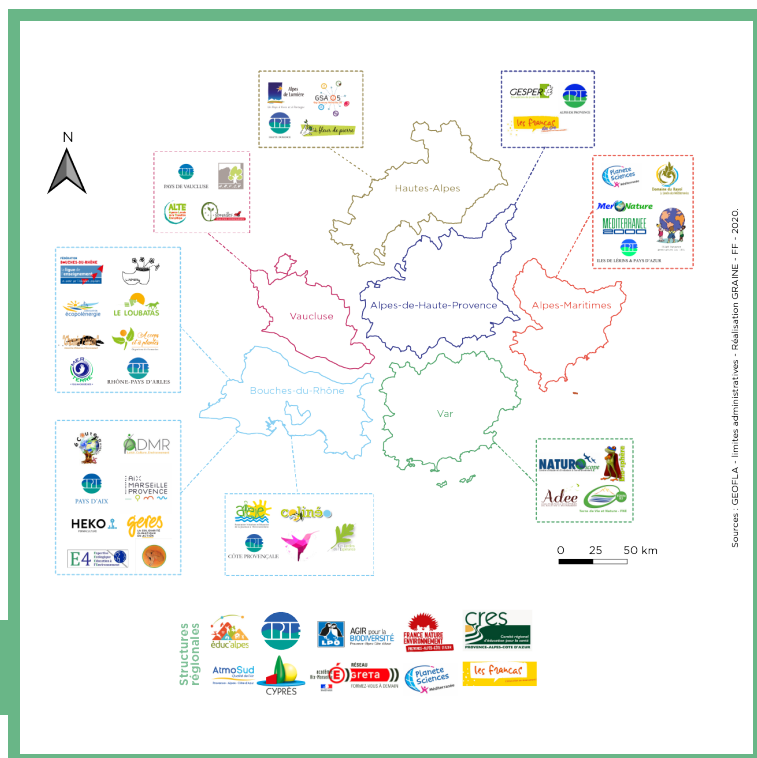


Le **GRAINE Provence-Alpes-Côte d'Azur** est un réseau régional qui, depuis 1991, permet l'échange, la réflexion, la rencontre, la recherche pédagogique et la formation des acteurs de l'Éducation à l'Environnement. Il est ouvert à tout acteur de l'éducation à l'environnement

Être adhérent de l'association, support administratif et décisionnel, c'est soutenir des actions pour lesquelles on se sent concerné et participer ainsi à une dynamique de réseau. Les adhérents sont signataires de la charte du réseau.

En tant qu'adhérent du **GRAINE**, vous profitez de ces différents services:

- **Information et communication** : Listes de diffusion, Site Internet et réseaux sociaux, Espace privé des adhérents, Formations des adhérents...
- **Formation / professionnalisation** : participation aux journées mises en place par le GRAINE (journées gratuites), formations, événements...
- **Accompagnement** dans tous les domaines de la vie associative
- **Conventionnement** pour des missions particulières
- **Vote** en AG



Sources : GEODIA - limites administratives - Réalisation GRAINE - FF - 2020.

Bulletin d'adhésion 2021

Coupon à découper et à nous renvoyer. Voir tarifs au dos.

Nom de la structure :

Nom du contact :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Mode de règlement de l'adhésion : par chèque bancaire par virement

Montant du règlement : €



Signature

Date: / / 2021

TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS

CATÉGORIE 1 : LES STRUCTURES SIMPLES

Type d'adhérent	Capacité en ressource humaine	Tarif
Petite association	0 à 2 salarié ETP	45 €
Moyenne association	3 à 9 salariés ETP	65 €
Grande association	10 salariés ETP et plus	105 €

CATÉGORIE 2 : LES GROUPEMENTS DE STRUCTURES

Réseaux, fédérations, unions, collectifs, etc.

Le principe retenu est le tarif de base selon le nombre de salarié, plus un forfait selon le territoire d'action du groupement de structure : 100 € pour les structures départementales, 200 € pour les régionales et 300 € pour les nationales.

Groupements de structures	Capacité en ressource humaine	Tarif	Procédure	Services		
Envergure départementale	0 à 2 salariés ETP	145 €	Même procédure que pour les associations	Les groupements de structures ont accès à tous les services proposés aux associations.		
	3 à 9 salariés ETP	165 €				
	10 salariés ETP et plus	205 €				
Regroupement de structures d'envergure régionale	0 à 2 salariés ETP	245 €		Même procédure que pour les associations	Attention, leurs propres adhérents auront accès aux services de base (cf. non adhérents). Ils devront passer par leur «tête de réseau» pour les services réservés aux adhérents du GRAINE.	
	3 à 9 salariés ETP	265 €				
	10 salariés ETP et plus	305 €				
Regroupement de structures d'envergure nationale	0 à 2 salariés ETP	345 €			Même procédure que pour les associations	Attention, leurs propres adhérents auront accès aux services de base (cf. non adhérents). Ils devront passer par leur «tête de réseau» pour les services réservés aux adhérents du GRAINE.
	3 à 9 salariés ETP	365 €				
	10 salariés ETP et plus	405 €				

CATÉGORIE 3 : CAS DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES DES TÊTES DE RÉSEAUX

Principe : demi-tarif

Type d'adhérent	Capacité en ressource humaine	Tarif	Procédure	Services
Petite association	0 à 2 salariés ETP	22,50 €	Lettre de motivation, fiche observatoire, parrainage du réseau de tutelle, acceptation des statuts, signature de la charte, noms des 2 représentants au GRAINE, délibération du CA, chèque de cotisation	Tous les services proposés aux associations
Moyenne association	3 à 9 salariés ETP	32,50 €		
Grande association	10 salariés ETP et plus	52,50 €		

POUR LES NOUVELLES STRUCTURES:

La demande d'adhésion devra être accompagnée des documents listés ci-dessous pour être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration du GRAINE, après audition et présentation de la structure.

- Une lettre de demande d'adhésion précisant vos motivations
- Un document officiel présentant les objectifs et le mode de fonctionnement de votre structure ou du service concerné (statuts, ...)
- Un document justifiant de la déclaration officielle de votre organisme (récépissé d'inscription en préfecture, K Bis, ...)
- Un document officiel présentant la décision d'adhérer (délibération de CA, ...) avec la désignation du représentant de votre structure ainsi que de son suppléant.
- Les coordonnées de ce représentant et de son suppléant
- Votre dernier bilan d'action
- Un chèque à l'ordre du GRAINE Provence Alpes Côte d'Azur accompagné du bulletin d'adhésion

J'adhère au GRAINE Provence Alpes Côte d'Azur en qualité de membre actif. J'ai pris connaissance des [statuts](#) et de la [Charte](#).